

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	11
Votants	35



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 047

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la passerelle, salle des conférences à Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 avril 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc (à partir de 18h40 au point A.3) ; Laurent LHERITIER ; ESTERELLAS Philippe ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; MOUTARDE Jacques (à partir de 18h19 à la désignation du secrétaire de séance) ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corine ; ROULET Alain ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; CHABANT Evelyne ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne (à partir de 19h12 au point A.6) ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; FOURNET Marie-Hélène ; DUGAUD Isabelle ; Annick BAUCULAT ; ANTON Gisèle (Suppléante Guy BRUNET)

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à Philippe ESTERELLAS ; LEGER Jean-Luc à Alain DETOLLE (jusqu'à 18h40 au point A.3) ; COLLET-DUFAYS Céline à BERTIN Valérie ; HAYEZ Marie-Françoise à DUCOURTIOUX Stéphane ; DEPEIGE Monique à LEGROS Pierrette ; HANGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; TOURNIER Jacques à PRIOURET Denis ; MERIGOT Pascal à BIALOUX Claude ; CHEVREUX Laurence à DEBAENST Catherine ; COLLIN Philippe à DURAND Serge ; ROUGIER Bernard à MOINE Michel ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur BŒUF Jacques, MOUTARDE Jacques (jusqu'à 18h19 à la désignation du secrétaire de séance) et PINLON Evelyne (jusqu'à 19h12 au point A.6)

Rappel du contexte

Conformément au Code du Tourisme et plus particulièrement ses articles L. 133-1 à L. 133-10-1 et R. 133-19, la Communauté de communes Creuse Grand Sud délègue depuis le 1er janvier 2018, les missions de service public d'accueil, d'information et de promotion touristique locale, à l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin.

Ainsi, la Communauté de communes participe au financement de l'association Office de tourisme Aubusson-Felletin en lui attribuant une subvention annuelle. Une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000€.

La convention d'objectifs et de moyens porte sur les missions de service public confiées à l'Office de tourisme et les moyens attribués chaque année à l'association.

Objet de la demande

Le projet de convention comporte la liste des missions confiées à l'Office de Tourisme Aubusson-Felletin organisées en 8 thèmes :

1. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DU PUBLIC

- Accueillir physiquement toute l'année à Aubusson et à Felletin,
- Définir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil,
- Assurer la conception, l'édition, et la distribution de documents visant à faire connaître l'offre touristique et de loisirs,
- Informer et orienter vers le service Accueil-Attractivité de Creuse Grand Sud, les potentiels candidats à l'installation,
- Collecter les données afin de les saisir dans la base de données régionales (SIRTAQUI),
- Faire le suivi technique et logistique de l'application RandoMillevaches.

2. LA PROMOTION

- Définir la politique de promotion touristique locale,
- Veiller à ce que l'offre touristique locale soit mise en avant dans les outils de communication de l'ADRT Creuse Tourisme et du Comité Régional du Tourisme,
- Participer, s'il le souhaite, aux actions de communication mises en œuvre par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) "Creuse Tourisme" ou le Comité Régional du Tourisme,
- Valoriser et promouvoir des sentiers de randonnée en dehors de l'édition des documents de promotion, en relation avec les communes de Creuse Grand Sud.

3. L'ANIMATION ET L'OFFRE DE LOISIRS

- Organiser, coordonner et / ou soutenir des animations ou des actions de loisirs : visites guidées, expositions, notamment,
- Nouer des partenariats avec des structures privées ou publiques du territoire (Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, Association des Commerçants et Artisans d'Aubusson et de Felletin, Felletin Patrimoine Environnement, PNR Millevaches en Limousin notamment),
- Valoriser les associations et structures du territoire, notamment celles œuvrant dans le domaine culturel, artistique et sportif, afin de collecter, tenir à jour et rendre visible, aux touristes et à la population, l'offre locale (spectacle, concerts, randonnées organisées, etc.).

4. LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Chercher à augmenter les retombées économiques locales par la fréquentation, consommation directe et indirecte, l'allongement de la durée des séjours, etc.,
- Promouvoir le territoire et augmenter son attractivité,
- Valoriser la destination touristique "Sud Creuse", ses atouts et ses spécificités : savoir-faire d'excellence (art textile - art tissé, patrimoine bâti, etc...), tourisme de plein air, etc.
- Saisir les opportunités financières telles que les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt des partenaires (Europe, Conseil Régional, Conseil Départemental,) sur la thématique "tourisme" et de pouvoir y répondre avec l'accompagnement de la Direction du Développement, Aménagement et Transitions de la Communauté de communes Creuse Grand Sud,
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma d'itinéraires de promenades, de randonnées et de sentiers d'interprétation. L'office participe à l'entretien du ballage et aux démarches auprès des propriétaires afin de garantir des chemins et des sentiers ruraux entretenus. Il participe, en accord avec la Communauté de communes et pour le compte de l'EPCI, aux réflexions engagées par les partenaires tels que le PNR, le Syndicat Mixte Lac de Vassivière ou encore le Département de la Creuse, sur cette compétence,
- Etre le référent du réseau SURICATE pour le compte de la Communauté de communes. SURICATE met en relation les pratiquants de sports de nature et les gestionnaires des lieux de pratique, pour préserver la qualité des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports et loisirs de nature.

5. RELATIONS AVEC LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT, AMENAGEMENT ET TRANSITIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

- Contribuer à l'accueil de nouvelles populations sur le territoire, soit directement en orientant certains visiteurs vers la chargée de mission Accueil - Attractivité, soit en permettant à ces visiteurs passagers de devenir des prescripteurs pour l'installation pérenne en Creuse,
- Aider au maintien et au développement des équipements, des activités et des hébergements touristiques, notamment dans le cadre de la convention de partenariat technique avec Creuse Tourisme et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse pour la recherche d'investisseurs touristiques,
- Informer Creuse Grand Sud des offres de reprises/transmission des activités liées au tourisme (hébergement, restauration, activités plein air...) mais aussi des offres d'activités manquantes sur le territoire pouvant offrir un potentiel de diversification et/ou compléments d'activités,
- Apporter des conseils aux nouveaux porteurs de projet touristique sur les attentes et besoins des touristes, et promouvoir et faciliter le développement des activités nouvellement créées en direction des touristes,

6. L'ANIMATION DU RÉSEAU DES PRESTATAIRES

- Assurer un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes, et notamment les socio-professionnels (commerçants, artisans, hébergeurs, restaurateurs, etc...) afin de favoriser la communication et la coopération entre les acteurs du territoire.
- Assurer un travail de relais d'information et de conseil auprès des acteurs touristiques de leur zone de compétence, notamment les hébergeurs. Certaines

actions de coordination pourront être menées avec le concours d'autres offices de tourisme, l'ADRT

7. LA COMMERCIALISATION

- Développer la commercialisation pour augmenter la part de recettes propres de la structure
- Développer des partenariats (autres offices de tourisme, entreprises...);
- Développer l'activité boutique et espace d'exposition ;
- Développer des produits pour individuels, et pour Groupes au sein du service réceptif, notamment en Tourisme d'Affaires, en se basant sur les infrastructures existantes.

8. GESTION DE LA MAISON DU TAPISSIER

L'Office de Tourisme assure la gestion de la maison du tapissier, sis au 63 rue Vieille à Aubusson, mise à disposition gratuitement par la Communauté de communes. C'est un espace de démonstration du savoir-faire de la tapisserie d'Aubusson.

Eléments d'appréciation :

La convention prévoit le montant de la subvention qui sera versée à l'association. Ce montant fixé par la convention est inscrit au budget primitif 2024 à hauteur de 185 000 €. Pour l'année 2023, la subvention était de 170 000 €.

Le rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme Aubusson-Felletin sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire. Le compte de résultats 2023 et le budget prévisionnel de l'année 2024 de l'association sont en cours de finalisation et seront communiqués dès validation. Les comptes annuels 2022 sont disponibles [ici](#).

Conséquences financières

La convention prévoit le montant de la subvention versée à l'association, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif. Pour l'année 2024, il est proposé une subvention de 185 000 euros.

Comme indiqué dans l'article 3.2 de la convention 2024, le versement intervient dans les conditions suivantes :

- Une avance 42 500 € versé fin mars 2024,
- Un acompte de 68 500 € sera versé au mois de mai 2024,
- Le solde de la subvention au dernier trimestre de l'année 2024.

Par ailleurs, la Communauté de Communes reversera à l'Office de Tourisme la totalité du montant de la taxe de séjour perçue.

Mesdames et messieurs ESTERELLAS Philippe + son pouvoir (J LABARRE), SIMONS Benjamin, BONIFAS Marina, BERTIN Valérie + son pouvoir (C COLLET DUFAYS), LEGER Jean-Luc, pouvoir de CHEVREUX Laurence, pouvoir de Renée NICOUX, DUCOURTIOUX Stéphane + son pouvoir (MF HAYEZ) ne prennent pas part au vote.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 33
Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'ACCORDER** pour l'année 2024 une subvention de 185 000,00 € à l'association Office de tourisme Aubusson-Felletin et d'adopter les modalités de versement telles qu'indiqués ci-dessus,
- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2024, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré le 11 avril 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le



Valérie BERTIN,
Présidente

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" and "AUBUSSON-FELLETIN" around a central emblem.

